

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-5

Programme d'actions de promotion des matériaux et savoir-faire locaux : la pierre sèche

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23 DEFEMME Catherine	X				
MARTIN Valéry	X				
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 4103

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesure 17 : Restaurer et valoriser le patrimoine bâti (mesure phare)

Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;
Vu la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu le contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 1 Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale – Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales et en particulier la mesure 17, puis l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 34 ;

Contexte :

Les paysages du Parc sont marqués par la place prépondérante des constructions en pierre sèche, notamment par le petit patrimoine bâti traditionnel. Principalement sous la forme de murs, cette technique constructive est très représentée. Plusieurs facteurs font qu'aujourd'hui des murs ont disparu et nombre d'entre eux ne sont plus entretenus. Le savoir-faire associé à la construction en pierre sèche se perd. Aussi, depuis 2018 le Parc met en place des actions de formations au savoir-faire pierre sèche sur son territoire.

Afin de faire découvrir les bases de la technique du bâti à pierre sèche et les conditions de sa mise en œuvre, le Parc propose des stages d'initiation et de perfectionnement à cette technique aux agents communaux et intercommunaux et à toutes personnes intéressées dont les élus. Des stages se sont déjà déroulés sur les communes de Millevaches, Poussanges, Flayat, Meymac et La Nouaille.

Suite aux sessions 2021, une réflexion sur les perspectives de transmission de ce savoir-faire a eu lieu pour aboutir à la création d'un plan d'actions pour les 4 ans à venir. L'objectif étant de donner au programme Pierre Sèche **plus d'ambition et plus d'effet sur le territoire.**

Description du projet :

Avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la prolongation du Contrat de Parc 2018-2020 et fort du succès des années précédentes, il est proposé de reconduire les stages en 2022. Mais également de proposer une formation spécifique à destination des prescripteurs de la pierre sèche et de sensibiliser à ce savoir-faire sous la forme d'une conférence.

- Stage d'initiation et de perfectionnement à la pierre sèche :

12 journées de formations sont prévues, 6 jours sur un chantier école pour le grand-publics, 3 jours d'initiations et 3 journées de perfectionnement pour les agents communaux. Le perfectionnement pourrait se faire sur l'aire de bivouac situé dans la prairie de la Maison du Parc avec la création d'un petit mur près du foyer dans le prolongement de la calade réalisée en 2021. Les journées grand public feront l'objet d'un chantier école sur une commune du Parc comme ce fut le cas lors des deux années précédentes. Lors du prochain Comité syndical dans le cadre de la présentation des appels à projets du Parc, une information sera faite aux délégués ainsi les communes intéressées par l'accueil d'un chantier pourront se faire connaître. Le choix du lieu sera décidé ultérieurement suivant plusieurs critères (intérêt patrimonial et visibilité du mur, type et état, dimensions de l'ouvrage, ...)

Afin de reconduire cette action, la recherche d'un prestataire murailleur qui encadrera les formations devra être faite au premier trimestre 2022 par consultation. L'apport de pierre sur le chantier et de petits travaux de terrassement seront nécessaires pour la poursuite de l'aménagement en pierre sèche autour du foyer de l'éco-bivouac de Millevaches. L'approvisionnement se fera par des circuits locaux afin de travailler le granit du territoire. Le renouvellement d'une partie des outils nécessaires à la bonne tenue des chantiers sera également à prévoir (brouette, seau, bêche) et l'achat de nouveaux équipements.

Plan de financement prévisionnel des stages pierre-sèche :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Prestation de formation	8 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (80%)	7 600,00 €
Achat de pierre	500,00 €		
Terrassement	500,00 €		
Matériel	500,00 €	Autofinancement PNR (20%)	1 900,00 €
TOTAL	9 500,00 €	TOTAL	9 500,00 €

- Formation prescripteur :

Une formation prescripteur est une formation de 2 jours à destination de publics variés : paysagistes-concepteurs (dont CAUE), architectes (dont services UDAP), bureaux d'études techniques ou de contrôle, cadres techniques des collectivités... permettant d'acquérir les bases utiles pour prescrire et conseiller la pierre sèche dans des travaux. Une communication spécifique sera également faite en direction des agents des départements en charge des PDIPR, randonneurs, pisteurs, ... en écho à l'entretien des murets bordant des chemins ainsi qu'auprès des chambres d'agriculture.

L'objectif de cette action est de sensibiliser aux connaissances théoriques scientifiques et techniques permettant de comprendre les spécificités de comportement de ce type d'ouvrage et de pouvoir ainsi prescrire réparations et constructions :

- outils de dimensionnement d'ouvrages neufs ;
- éléments de diagnostic des pathologies et techniques de réparation d'ouvrages endommagés.

Une session de formation peut accueillir jusqu'à 20 participants en deux temps : une partie théorique et une partie pratique sur chantier école dont le lieu sera à définir en lien avec les lieux retenus pour les stages d'initiation et de perfectionnement.

Le coût d'organisation est estimé à 6 000€, des frais annexes sont à prévoir (matériel, communication, frais de bouche, ...).

Le fait d'avoir des personnes formées à la prescription pierre sèche sur le Parc devrait permettre à terme d'augmenter le nombre de chantier sur le territoire.

Plan de financement prévisionnel Formation de prescripteur :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Prestation de formation	6 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (80%)	5 600,00 €
Frais annexes	1 000,00 €	Autofinancement PNR (20%)	1 400,00 €
TOTAL	7 000,00 €	TOTAL	7 000,00 €

- Conférence sur le savoir-faire pierre sèche :

Il s'agit de sensibiliser au savoir-faire pierre sèche d'une façon différente que les propositions déjà faite par le Parc. L'action, simple mais nécessaire pour toucher un public plus large qui ne souhaite pas forcément se confronter à la pratique, serait l'organisation d'une conférence suivie de déplacements sur site pour voir des murs existants.

Plan de financement prévisionnel Conférence :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Prestation d'animation	800,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (80%)	1 200,00 €
Frais de déplacement	700,00 €	Autofinancement PNR (20%)	300,00 €
TOTAL	1 500,00 €	TOTAL	1 500,00 €

SYNTHESE :

Un programme ambitieux pour augmenter la connaissance de savoir-faire, le nombre de personnes formées et le nombre de chantier.

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Stage pierre sèche	9 500,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (80%)	14 400,00 €
Formation de prescripteurs	7 000,00 €	Autofinancement PNR (20%)	3 600,00 €
Conférence	1 500,00 €		
TOTAL	18 000,00 €	TOTAL	18 000,00 €

Si les calendriers des différents intervenants le permettent, l'ensemble de ces actions pourraient se dérouler regroupées sur deux semaines pour donner plus d'ampleur et de visibilité aux actions.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les actions proposées dans ce programme d'action ambitieux autour de la pierre sèche :- Stage initiation et perfectionnement - Formation de prescripteur – Conférence ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder aux consultations en vue de retenir les prestataires, à l'achat des matériaux et aux travaux de terrassement ;
 - solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider les actions proposées dans ce programme d'action ambitieux autour de la pierre sèche :- Stage initiation et perfectionnement - Formation de prescripteur – Conférence ;
- de valider les plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - procéder aux consultations en vue de retenir les prestataires, à l'achat des matériaux et aux travaux de terrassement ;
 - solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

